

Seizième année. — N° 5.438

ABONNEMENTS :
UN AN SIX MOIS 3 MOIS
Nièvre et limitr... 44.00 25.00 13.00
Autres départ... 52.00 28.00 15.00
Union postale... 82.00 43.00 22.00

TELEPHONE : 2-17 et 2-18

Régional Quotidien
Quinze centimes

Administration et Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et réclames) 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTES CHEQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 97

DIMANCHE

13

JANVIER 1924

Lire page 2
dans PARIS-CENTRE
les résultats
de notre Concours
de Noël

POUR ANÉANTIR L'ŒUVRE DE NOS QUINZE CENT MILLE MORTS

LA FINANCE INTERNATIONALE ENTRE EN SCÈNE

Avec la réunion des Comités d'experts...
L'Allemagne, inutile de dissimuler que nous allons jouer là une très grosse partie dont l'enjeu n'est rien moins que l'heureuse consolidation ou la perte de tous les profits de l'opération de la Ruhr.

Comment avons-nous été amenés à courir un pareil jeu ? C'est encore un des beaux fruits du traité de Versailles. On ne nous reprochera pas de ne pas avoir dit et répété qu'il fallait se dégager de ce traité néfaste en profitant des occasions que nos adversaires nous en ont multipliées depuis l'affaire de la Ruhr. Les Allemands, les Anglais et les Français ont été en dehors du traité. Ils ont enregistré la constatation pour nous donner à la nouvelle lutte, conclusion d'un nouveau traité, un bon coup. Mais pour entrer dans cette voie, il fallait se dégager de la théorie de la solidarité internationale, vaincre les répugnances de nos amis belges, affronter au moins momentanément les critiques des neutres. On a préféré admettre que l'occupation de la Ruhr suffit à neutraliser tous les vices du traité de Versailles. Nous verrons bien.

Pour le moment, le retour au traité nous rejette dans les bras de la finance internationale. On sait comment les choses se sont passées.

Une clause insensée

Le traité permet à l'Allemagne de réclamer en cas de nécessité la révision de ses facultés de paiement. Dès que la résistance passive a cessé, les gens de Berlin se sont souvenus de cette clause. Ils ont réclamé une enquête d'autant plus naturelle que l'occupation de la Ruhr et la consommation d'efforts qui a suivi ont ruiné l'économie allemande.

Les Anglais ont immédiatement compris le parti à tirer de la situation. Ils ont dit : « C'est le cas on n'a jamais d'en finir avec la liquidation financière de la guerre. Il faut faire appel aux Américains et reprendre avec eux le règlement des réparations et des dettes ». Ce n'était pas si mal imaginé. Du même coup, on redonnait la part de la France et on cherchait à réviser le fameux accord conclu par M. Baldwin sur le règlement des dettes de guerre anglaises en Amérique.

C'était trop beau. M. Poincaré a compris la menace. Il a immédiatement limité le débat. Enquête sur la situation de l'Allemagne si on veut, mais interdiction de s'occuper de l'ensemble des réparations dont le chiffre a été fixé le 1er mai 1921. Du coup, les Américains se dérobent. Ils ont deviné le piège anglais. Ils jugent que les limitations françaises interdisent toute opération efficace. Le projet paraît entré.

Dans l'enquête

Mais la demande allemande d'enquête subsiste. Pour éviter de nouvelles surprises, le gouvernement français prend lui-même l'initiative de proposer une enquête indépendante. Il suggère la réunion de deux comités d'experts. L'un recherchera les moyens de rétablir l'équilibre du budget allemand. L'autre recherchera comment s'est évadée la richesse mobilière allemande.

Saisi de ces propositions, l'Angleterre commence par faire la moue, a filé contre tremblements de terre. A la réflexion, les Anglais se disent que la recherche des capitaux allemands qui ont trouvé une si large hospitalité dans les pays anglo-saxons n'est qu'un mirage à abattre, que par contre, il est facile de faire rentrer dans la réforme du budget allemand, tous les problèmes financiers de la guerre. Les propositions françaises sont acceptées. Nous sommes pris dans l'engrenage.

Une autre initiative va achever d'ouvrir les voies à la finance anglo-saxonne. Nous proposons d'inviter les Américains. Bien plus, nous leur offrons la présidence du Comité qui s'occupera de la restauration des finances allemandes. L'autre doit, bien sûr, être présidé par un délégué anglais, le fameux M. Reginald Mac Kenna. Le secrétaire-général sera l'adjoint de sir John Dool encore un Anglais, M. Mac Farlan.

Banquiers et Banquiers

Ajoutons que les anglo-saxons sont représentés par des hommes de tout premier ordre. M. Mac Kenna ajoute à une situation éminente dans la Haute Banque l'autorité d'un ancien chancelier de l'Échiquier et de mandataire du gouvernement travailliste de demain. Sir Robert Kinderley est un des directeurs de la Banque d'Angleterre.

Sir Josiah Charles Stamp est secrétaire des industries Nobel.

Du côté américain, nous trouvons M. Robinson, gros banquier de Californie — une région où on se préoccupe peu de l'équilibre européen. M. Owens Jony, directeur de la Société Générale Électrique et surtout le brigadier général Dawes, qui va prendre le comité du budget allemand. M. Dawes a été le grand ravitailleur de l'armée américaine pendant la guerre.

Que pourrait toutes les barrières contre l'avis d'hommes de ce poids quand ils auront défini les conditions indispensables au relèvement de l'Allemagne. Et quels hommes avons-nous à leur opposer ? M. Allin, un technicien éminent de la science financière, mais très âgé. M. Parmentier, dont la mission sur les dettes n'a pas laissé présager de bons souvenirs en Amérique. M. Laurent Athalin, qui n'est rien moins qu'un banquier de premier rang.

Notre personnel a été choisi pour une manœuvre d'atarmement et de blocage. Les délégués anglo-saxons peuvent pousser l'affaire vite et à fond. Les Américains l'ont déclaré catégoriquement. Ils sont d'autant plus pressés qu'ils refusent toute rétribution et même toute indemnité de frais. L'affaire ne se présente pas tout à fait comme le pensaient ceux qui parlaient de régler encore une fois le poisson. SAINT-BRICE.

La livre à 90 fr. 60

Paris, 12 janvier. — Pour la première fois, la livre a atteint et dépassé aujourd'hui en Bourse à Paris, le cours de 90 francs.

Elle cotait hier 89.32, elle valait cet après-midi en fin de marché, 90.50. Est-il besoin de rappeler que depuis un an, l'ascension a été presque constante sauf les légères déviations d'avril et de septembre.

Le cours le plus bas de 1923 fut enregistré le 2 janvier avec 82 francs 86. En fin d'année, le 29 décembre, la livre était cotée 85.65, après avoir atteint 86.735, trois jours auparavant. Depuis le 2 janvier dernier, le mouvement de hausse a continué dans les derniers jours de décembre et a poussé la devise anglaise au point culminant où nous la voyons aujourd'hui.

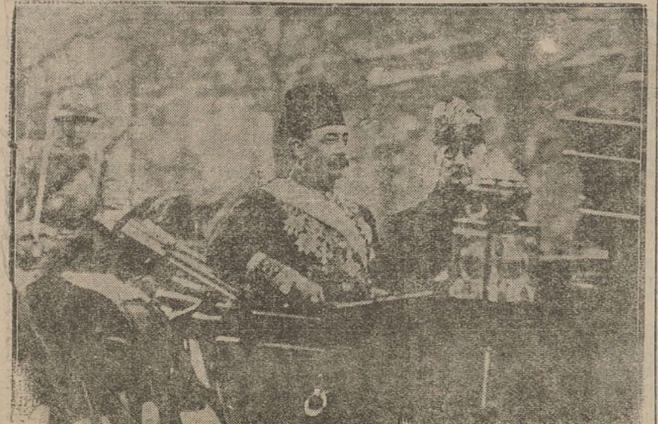
Est-ce le sommet de la course, nul ne pourrait le dire, la tension actuelle n'étant justifiée par aucune cause rationnelle.

Le dollar qui, hier, cotait à 20.85, a de son côté dépassé aujourd'hui le cap de 21 francs.

Il était coté en clôture 21 fr. 195.



MAHMOUD SAKRY PACHA
le nouveau ministre d'Égypte à Paris



Phot. Rol
C. Paris-Centre
L'ambassadeur égyptien se rend à l'Élysée pour remettre ses lettres de créance

A Toulouse, des communistes font du désordre devant le Consulat d'Espagne

Ce sont, bien entendu, des étrangers

Toulouse, 12 janvier. — Cette nuit, après une conférence organisée par la jeunesse communiste Russe de Rémusat, à l'ancienne faculté des lettres, sur la question des 1.800 francs, l'occupation de la Ruhr et la condamnation par le conseil de guerre espagnol de Matheu et de Nicolau, quelques jeunes gens se sont rendus rue Saint-Rome, devant le consulat d'Espagne, où, après avoir manifesté bruyamment, ils brisèrent une plaque de métal apposée sur la façade, se dispersèrent sans pouvoir être reconnus par la police.

Une enquête est ouverte.

Après la bagarre entre "camarades" et "compagnons" on identifie les cadavres

Paris, 12 janvier. — On sait qu'une violente bagarre mit aux prises, hier soir, à la maison des syndicats communistes et socialistes « purs », au Libertaire, et qu'elle fit deux morts et un certain nombre de blessés.

M. Barnaud, juge d'instruction ; M. Farlaix, commissaire à la police judiciaire et M. Dupont, commissaire de police de la Porte Saint-Martin, se sont rendus ce matin à l'ampthéâtre de l'hôpital Saint-Louis, pour examiner les deux cadavres qui y sont exposés.

Il résulte de leurs constatations que celui des tués que l'on croyait se nommer Levesque, se nommait en réalité Poussel ; le deuxième porte bien le nom de Morin, comme on l'a annoncé, mais il ne s'agit pas du secrétaire du syndicat des plombiers. Son corps est tatoué en plusieurs endroits, sur la poitrine notamment apparaît un cœur traversé d'une flèche, et sur le bras droit une marmite surmontée d'un chat, qui s'accompagne de l'inscription « bombe ».

M. Morin a succombé à une fracture du crâne causée par un coup de barre de fer. En quittant l'hôpital, le juge d'instruction et le commissaire se sont transportés rue Grange-aux-Belles, à la maison des Syndicats.

Ils ont procédé à certaines constatations et interrogé quelques militants témoins de l'échauffourée.

Les poursuites contre les communistes

Paris, 12 janvier. — M. Barnaud, juge d'instruction, a interrogé cet après-midi Marcel Cachin, député, gérant de l'« Humanité », et M. Vandepuette, gérant de l'« Internationale », qui vient de cesser sa publication.

Tous deux sont poursuivis en raison d'articles parus dans ces journaux les 17 et 28 décembre, pour provocation de militaires à la désobéissance.

Il n'est pas facile d'identifier les coupables de la rue Grange-aux-Belles

Paris, 12 janvier. — L'enquête ouverte pour établir les responsabilités dans la sanglante bagarre qui termina la meeting organisé pour la paix hier, soir, rue Grange-aux-Belles, n'apparaît pas des plus faciles.

Les deux partis ennemis, communistes et anarchistes, ne semblent pas avoir le désir de mêler la police au règlement de leur querelle dont ils se rejettent la responsabilité ou du moins celle de l'acte brutal qui clôtura provisoirement.

D'autre part, certaines des victimes possèdent un état civil compliqué ce qui augmente les difficultés des identifications.

Une discrétion intéressée

La tâche des journalistes n'est pas même des plus facilitées par la discrétion intéressée des uns et des autres.

Nous croyons cependant savoir qu'un troisième décès se serait produit cet après-midi.

Il s'agirait d'un nommé Nicolas Klaus, dit Clos, 41 ans, habitant à Paris, 26, rue du Chemin-Vert, qui faisait partie du syndicat communiste des métaux. Il aurait succombé à une grave blessure faite, croit-on par un violent coup de barre de fer à la tête.

Comme nous l'avons précédemment annoncé, l'individu qui succomba la nuit dernière, s'appelait bien Poncet et non Levesque.

Il aurait pris ce dernier nom, celui de son ami, pour se soustraire aux recherches dont il était l'objet de la part des autorités militaires.

Il appartenait au syndicat ouvrier du bâtiment. Quant à l'autre, militant décédé, on ne sait encore exactement s'il s'appelait Morin, il n'était pas en tout cas secrétaire du syndicat des métaux.

TOUT ESPOIR EST PERDU AU SUJET DE L'ÉQUIPAGE DU L-24

Londres, 12 janvier. — La mer démontée n'a pas permis aujourd'hui la reprise des tentatives de sauvetage du sous-marin L-24.

Tout espoir doit être abandonné de retrouver des membres de l'équipage vivants.

LE « CHEMIN DES HÉROS DU DIXMUDE »

Toulon, 12 janvier. — Après une suspension de séance en signe de deuil, le conseil municipal de Pierrefeu a voté un crédit destiné à faire placer à l'entrée de la route accidentée au centre de dirigibles une plaque de marbre portant l'inscription suivante : « Chemin des héros du Dixmude ».

UN CURIEUX PROCÈS VA SE PLAIDER EN BELGIQUE

La princesse Louise peut-elle payer en marks ses créanciers allemands ?

CEUX-CI S'Y REFUSENT

Bruxelles, 12 janvier. — On sait que le 22 janvier, devant la Cour d'appel de Bruxelles doit se plaider un litige existant entre la princesse Louise de Belgique et certains de ses créanciers.

Le fond du différend est assez intéressant. On se rappelle que les dispositions testamentaires de Léopold II en ce qui concernait l'insitution de Niederfullbach furent annulées par la justice. En conséquence, l'État belge reconnaît devoir à la princesse une somme de 6 millions.

C'était un peu avant la guerre. De nombreux créanciers firent saisir cette fortune, prétendant qu'il était dû plus de 30 millions.

Une convention intervint et il fut admis que la princesse pourrait disposer de un million et demi, tandis que les 4 millions et demi restants seraient consignés en banque pour être attribués aux créanciers après arbitrage.

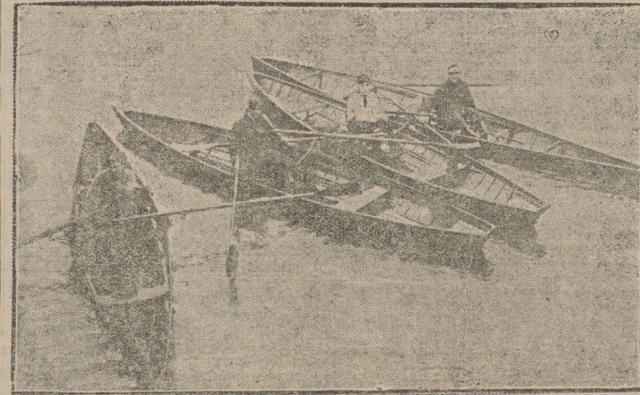
Pendant la guerre, il fut décidé que les créanciers de nationalité ennemie qui d'ailleurs sont sous séquestre en Belgique, seraient payés en marks et couronnes au cours d'avant-guerre pour la raison que c'est à cette époque que le compromis avait été décidé.

La prétention de la princesse devant la Cour d'appel est de faire décider que ses créanciers doivent être payés aux cours, c'est-à-dire que pour leurs millions de créances, ils ne doivent recevoir que quelques centaines.

Les créanciers de nationalités alliées, on le comprend, sont de son côté. Cependant, l'État n'est nullement intéressé à ce que la thèse de la princesse triomphe.

En effet, les paiements à faire aux créanciers allemands et autrichiens doivent être en réalité livrés à lui-même, car leurs quoteparts dans le dépôt de 4 millions et demi ayant été mise sous séquestre, elles doivent lui revenir.

UNE COURSE EN CANOT PAR DES JOCKEYS



Phot. Rol
C. Paris-Centre
Sur la piste inondée de l'hippodrome de Maisons-Laffitte des jockeys disputent un match de rowing

Un officier et un soldat blessés au cours d'une manœuvre

Dijon, 12 janvier. — Les manœuvres d'artillerie à Auxonne ont été marquées par deux graves accidents.

Un jeune soldat, Marion, du 1^{er} d'artillerie, tomba de cheval et a reçu d'un autre cheval une ruade qui le blessa grièvement à la tête, lui fendit l'oreille et la joue.

Accompagné à son secours, le sous-lieutenant Villemot, a reçu, lui aussi, une ruade qui lui a fracassé la mâchoire.

Tous deux ont été transportés à l'hôpital militaire.

LA TEMPÊTE FAIT RAGE

Loirent, 12 janvier. — Le steamer français P.-L. 2, très éprouvé par la tempête, a perdu toutes ses embarcations et est rentré à Belle-Ile avec de graves avaries.

Le vapeur « Ferodia » a lancé le signal S. O. S. par 44° nord et 4° ouest.

D'autre part le navire « Marie Gilberte » a signalé qu'il faisait eau.

UNE EXÉCUTION CAPITALE A EU LIEU A LILLE

La tête de l'assassin Dumont est tombée hier matin

Lille, 12 janvier. — Louis Dumont, l'auteur du triple assassinat de Sully-les-Dorvov, a été exécuté ce matin à 7 h. 15, à Lille.

A 6 h. 30, M. Fieffe, procureur de la République, accompagné de M. Durand, substitut ; Thermes, juge d'instruction ; Degoly, greffier et du défenseur du condamné, ont traîné dans la cellule. Dumont était éveillé.

Dumont, lui dit le procureur, votre recours en grâce est rejeté.

Il faut payer votre dette à la société. Ayez du courage.

— J'en aurai, répondit le criminel.

Cette formalité accomplie, Dumont entendit la messe avec calme et recueillement, il se confessa à l'aumônier après avoir refusé le traditionnel verre de rhum et la cigarette qu'on lui offrait.

C'est d'un pas ferme qu'il se dirigea vers l'échafaud.

Sur le seuil de la prison, il embrassa l'aumônier et baisa le crucifix qu'on lui présentait.

A 7 h. 15, le couperet tomba.

UN GARDIEN DE BUT MEURT DES SUITES D'UN COUP REÇU EN MATCH DE FOOT-BALL

Boulogne-sur-Mer, 12 janvier. — Dimanche dernier, un match de foot-ball mit aux prises les équipes du Ashford Foot-ball Club (Comté de Kent, Angleterre) et de l'Olympique Sporting Club Boulognais.

Au cours de ce match, se produisit un « enroulement ». Le gardien de but boulognais, Emile Montigny, reçut d'un joueur anglais, un coup de pied au côté et dut être conduit à son domicile en voiture, à la fin de la partie. Le lendemain, un médecin diagnostiqua plusieurs côtes brisées et un écrasement partiel d'un rein, ainsi que la menace d'une perforation intestinale.

Le blessé allait cependant assez bien depuis lors et tout danger paraissait écarté lorsque son état s'aggrava subitement cet après-midi, et ce soir, le malheureux gardien de but succomba.

Cette triste nouvelle a été immédiatement télégraphiée par le capitaine de l'Olympique Boulognais à l'équipe anglaise dont un joueur causa involontairement le tragique accident.

On découvre sur leur lit les cadavres de deux époux qui se sont empoisonnés

Leur jeune enfant était resté
trois jours sans manger

Paris, 12 janvier. — Le commissaire de police du quartier Saint-Gervais a été appelé, cette nuit, à constater le double décès des époux Taubmann, de nationalité roumaine, domiciliés 36, quai de l'Hôtel-de-Ville, et qui n'avaient pas été vus depuis mardi dernier.

Des premières constatations, il semble résulter qu'il s'agit d'un double empoisonnement. Les deux corps ont été dirigés sur l'Institut médico-légal.

Le fils des époux Taubmann, le jeune Arthur, âgé de 5 ans, est momentanément recueilli par la concierge de l'immeuble.

M. Taubmann était établi fabricant de chapeaux, 54, rue de Quincampoix. Son commerce n'était pas très prospère.

L'enquête du commissaire de police continue pour établir si possible les causes exactes de cette double mort.

L'enquête

Paris, 12 janvier. — Les époux Taubmann, lui sujet roumain, elle américaine, habitaient depuis 1918 un appartement au deuxième étage d'une sordide maison, située, 36, quai de l'Hôtel-de-Ville.

Travailleurs polés, menant une vie très régulière, ils étaient fort estimés de leur voisins.

Mme Taubmann surtout avait conquis la sympathie unanime par son affabilité et l'amour qu'elle portait à son enfant, Arthur, âgé de 5 ans.

Aussi la découverte des cadavres des deux époux a-t-elle désolé tous les locataires qui se sont disputés le pauvre petit Arthur.

Finalement c'est la concierge de l'immeuble qui l'a adopté.

Le commissaire de police du quartier Saint-Gervais qui a mené l'enquête croit au suicide.

Prévenu par les ouvriers, de M. Taubmann qui exploite une petite fabrique de rasquettes, le magistrat se rendit quai de l'Hôtel-de-Ville où il interrogea la concierge et les voisins qui confirmèrent n'avoir pas vu depuis trois jours les locataires du deuxième étage.

Ils déclarèrent avoir aperçu de la lumière chez eux et entendu leur enfant marcher dans les chambres.

Un douloureux spectacle

Le commissaire fit ouvrir la porte par un serrurier.

Un douloureux spectacle s'offrit à sa vue : sur un lit, M. Taubmann déshabillé, gisait mort ; plus loin sur le lit de l'enfant, Mme Taubmann était également sans vie. Un peignoir de plû qui elle portait entr'ouvert touchait presque un radiateur à gaz allumé. C'est miracle qu'il n'a pas pris feu.

Sur une table, le magistrat saisit deux bols et un flacon ayant probablement contenu du poison.

La mort paraît remonter à trois jours.

Ainsi le petit Arthur resta trois jours et deux nuits enfermé dans la chambre avec les cadavres de ses parents, sans prendre de nourriture.

Que s'est-il passé dans le cerveau de l'enfant ?

Comment put-il supporter avec les souffrances de la faim, ses angoisses mortelles ?

La pleite d'argent

Continuant son enquête, le commissaire de police a appris que le ménage était très uni, mais que depuis quelque temps, le mari était fort affecté de la mauvaise réussite de ses affaires. Aussi pense-t-on que Taubmann désespérant de mener à bien son entreprise, dut faire boire à sa femme un breuvage empoisonné dont il goûta également.

Les deux corps ont été envoyés à l'Institut médico légal pour être autopsiés.

L'opinion des voisins

Les voisins des époux Taubmann ne veulent pas croire à un suicide :

« Qu'ils se soient empoisonnés par erreur, c'est possible, nous a dit une amie de Mme Taubmann, mais volontairement, non. »

Ils aimaient trop leur enfant qu'ils habilitaient comme un prince.

Jamais la mère n'aurait voulu se séparer de son fils. Elle aurait plutôt empoisonné avec elle. Les affaires de Taubmann n'étaient pas brillantes, il est vrai, mais il avait touché, voici quelques jours une somme de 3.000 francs montant d'une expropriation.

Avec cet argent, il aurait certainement pu faire face à des difficultés pressantes.

On alors, continua l'amie de la morte, s'il y eut empoisonnement conscient, il faut que Taubmann ait fait absorber le poison à sa femme par force ou par surprise.

Évidemment, cette mère n'aurait jamais consenti à se séparer de son fils.



— Monsieur, c'est pour vos
quittances de loyer.
— Oui, un petit moment...
Tiens, qu'est ce que je lis, il
est encore question d'accorder
un moratoire de cinq ans à
l'Allemagne...
— Qu'en pensez-vous
Monsieur le Concierge ?
— Hé !... Autrement si
elle n'a pas d'argent, il vaut
mieux attendre quelques années...
— Bravo ! sage opinion !...
Alors, puisque vous admettez
un moratoire de cinq ans
à l'Allemagne, j'espère que
pour moi, bon français, vous
m'accorderez au moins dix
ans !!

Grand Concours du Temps de Noël

L'Office Météorologique a donné les indications suivantes sur le temps qu'il a fait le 12 décembre, dans la région du Centre :

- 1° Temps assez beau, ciel dégagé au cours de la matinée, et peu nuageux après-midi et soirée.
2° Température : minimum - 1° ; maximum + 4°.
3° Vent variable faible, n'a pas dépassé 1 mètre à la seconde.

Mlle Christiane LE TOURNEUR, 10, rue de la Chaussée, Nevers, a remporté le premier prix du concours du Temps organisé par « Paris-Centre ».

Le 2° prix est attribué à M. Etienne COLAS, 1, rue Général de Lespinaise, Nevers qui a répondu comme suit :

Le troisième prix : une bicyclette « Rochet » (dame) est gagnée par M. Henry NOCENT, 8, rue Jules Hochet, à Fourchambault.

Cette bicyclette n'a pas attendu le nombre des années, puisque Henry Nocent est encore un écolier et un écolier veinard. Il est vrai que cette bicyclette est de dame... Une dame est toujours jeune.

Le septième prix, un chronomètre (Lip), est gagné par M. Georges Jean Monin, marchand de vins en gros, rue des Murs, à Pouilly-sur-Loire.

Le huitième prix (une montre argent Lip), est gagnée par Mme Augustine Niquet, 21 rue de Nevers, à Fourchambault.

Le neuvième prix (une montre nickel gravée Lip) est gagnée par M. Emile André, employé de banque, 127, rue Bolivar, Paris (XIX°).

Les dixième, onzième et douzième prix (une chaîne de montre (homme) plaquée or) sont gagnés par M. Berthe Grandjean, au Pont-Patin (Nièvre).

M. Alexis Ballard, rue de la Burge, à Bourbon-Neuf (Nièvre). M. Charles Lamie, 1, place du Guichet, à Paray-le-Monial (Saône-et-Loire).

Les treizième, quatorzième et quinzième prix (une montre dame acier bruni) sont gagnés par Mme Fernande Faillard, domaine de Madrières, par Sainte-Solange (Cher).

M. Jean-Louis Mathias Cognot, garde-champêtre à Flez-Cuzy par Tannay (Nièvre).

DERNIERE HEURE

On retrouve une nouvelle épave du "Dixmude"

Elle sera identifiée à Toulon

Marseille, 12 janvier. — Le parquet maritime de Biscarot a informé le vice-amiral Fatou, commandant des frontières maritimes du sud-est, de la découverte, par des pêcheurs de Sécazac, de débris de l'enveloppe extérieure du « Dixmude ».

LES CONDOLEANCES FRANÇAISES A L'ANGLETERRE AU SUJET DU « L-24 »

Paris, 12 janvier. — Le président de la République a adressé au roi d'Angleterre le télégramme suivant :

LE TELEGRAMME DE M. RAIBERTI

Berlin, 12 janvier. — De nouvelles manifestations se sont produites aujourd'hui contre les officiers de la commission de contrôle militaire qui devaient accomplir une tournée d'inspection à Canstadt, près de Stuttgart.

POUR SECOURIR LES VICTIMES DES SOVIETS

Lyon, 12 janvier. — L'initiative privée en faveur des Russes réfugiés en France a donné d'excellents résultats en 6 mois. 1.000 Russes se sont adressés au comité lyonnais d'assistance aux réfugiés russes, 28 rue de la République à Lyon.

LES ALLEMANDS CHICANENT SUR LES MOTS

Paris, 12 janvier. — Toute la discussion de ce matin à la commission d'arbitrage franco-allemand a roulé sur l'interprétation des textes relatifs aux expropriations contenues dans l'article 260 du traité de paix.

LA GREVE DES CHEMINS DE FER EST IMMINENTE EN ANGLETERRE

Londres, 12 janvier. — Une grande grève de chemins de fer est imminente en Angleterre par suite du refus du syndicat des mécaniciens d'accepter les récentes conclusions du bureau national des salaires.

LA GRECE NE DEMANDERA PAS LA REVISION DU TRAITE DE LAUSANNE

Paris, 12 janvier. — On déclare dans les milieux grecs de Paris, que la nouvelle déclaration de M. Venizelos songerait à revoir le traité de Lausanne est dénuée de fondement.

LA RUSSIE Telle qu'elle est

Par B. ARKORD

Les agents des Soviets, russes et étrangers, entretiennent jusque chez nous, à coups de roubles-or, une active propagande en faveur d'une reconnaissance politique officielle du gouvernement de Moscou, ou du moins en vue de conclure de certains Etats, contrôlés par la Haute Banque, en a profité pour combiner déjà en sous-main de bonnes affaires avec les bolcheviks, tout en feignant pour la galerie d'accepter à leur tour les mêmes compromissions, de peur d'être « tenus à l'écart » de cette espèce de Paradis terrestre que serait devenue la malheureuse Russie.

LA PAIX N'EST PAS PROCHE L'Allemagne camouflée veut imposer à la mission Nollet

Bruxelles, 12 janvier. — On commente beaucoup à Bruxelles le fait que le Reich, et sans que la presse allemande en ait soufflé mot jusque là, a autorisé la commission de contrôle militaire interalliée, qui dirige le général Nollet, à reprendre ses enquêtes interrompues depuis le mois de janvier 1923.

On sait que l'activité de la commission de contrôle a recommencé le 10 janvier 1924.

On assure à Bruxelles, dans les milieux officiels, que le gouvernement du Reich serait sur le point de faire un pas de plus sur cette voie et qu'à brève échéance il annoncerait officiellement la conférence des ambassadeurs de son consentement à la reprise du contrôle militaire par la commission Nollet.

Il est probable cependant que dans la note d'observations qu'il enverra à la conférence des ambassadeurs, le Reich fera certaines restrictions, faisant notamment observer que la reprise du contrôle militaire est superflue, les armements actuels de l'Allemagne ne dépassant pas le cadre maximum imposé par les stipulations du traité de Versailles.

LES BOCHES MANIFESTENT CONTRE LA COMMISSION DE CONTROLE

Berlin, 12 janvier. — De nouvelles manifestations se sont produites aujourd'hui contre les officiers de la commission de contrôle militaire qui devaient accomplir une tournée d'inspection à Canstadt, près de Stuttgart.

Sir Robert Horne ne croit pas à l'avenir du parti travailliste

Washington, 12 janvier. — Sir Robert Horne, ancien chancelier de l'Echiquier, se trouve actuellement à Washington, pour affaires.

LES EMPLOYES MUNICIPAUX DE RENNES PROTESTENT

Rennes, 12 janvier. — Les employés et ouvriers municipaux de Rennes, réunis à la maison du peuple, ont voté un ordre du jour protestant véhémentement contre les projets de la municipalité à leur égard.

LES LOUPS CONTRE LES PURS

Paris, 12 janvier. — Cet après-midi, au stade de la Porte-Dorée, ont eu lieu deux matches.

COURTOISIES OFFICIELLES

Paris, 12 janvier. — Le président de la République est allé ce matin au petit Luxembourg pour rendre à M. Doumergue, président du Sénat, la visite que celui-ci lui avait faite hier.

La police assiégée dans une maison un dangereux malfaiteur

On parvient à l'arrêter

Aix, 12 janvier. — A Miramas, après un siège en règle, dans une maison où il s'était réfugié, les inspecteurs de la Sûreté ont réussi à arrêter Stéphane Poussin, dangereux malfaiteur, né à Lyon en 1904, recherché par le parquet de Bourg pour vol à main armée et tentative de meurtre sur les gendarmes, et par celui de Lyon pour tentative de vol avec violence et voies de fait.

YVONNE GIRARD S'EST-ELLE SUICIDEE?

Paris, 21 janvier. — Le docteur Paul, médecin-légiste, après avoir examiné le cadavre de Yvonne Girard, à Bry-sur-Marne, a conclu au décès provoqué par une balle de revolver ayant pénétré dans le crâne.

DUMARQUE EST CONDAMNE A DIX ANS DE RECLUSION

Paris, 12 janvier. — La cour d'assises a rendu son arrêt dans l'affaire du bandit Dumarque, affaire que nous avons exposée hier.

UN VOL A BORD D'UN COURRIER MARITIME

Bone, 12 janvier. — 15 colis chargés ont été dérobés dans un sac postal à bord du paquebot « Gouverneur Général Lépine ».

LA METEOROLOGIE ET L'AVIATION

Paris, 12 janvier. — Ce matin à 9 h. 45, un avion quitte Le Bourget par beau temps pour la Suisse.

ON EXPULSE NEUF SPECULATEURS

Paris, 12 janvier. — M. Maunoury, ministre de l'Intérieur, a signé ce soir, des arrêtés d'expulsion contre 9 individus de nationalité étrangère, 7 Russes et 2 Grecs, professionnels des opérations de change, qui spéculaient à la baisse du franc.

LES EMPLOYES MUNICIPAUX DE RENNES PROTESTENT

Rennes, 12 janvier. — Les employés et ouvriers municipaux de Rennes, réunis à la maison du peuple, ont voté un ordre du jour protestant véhémentement contre les projets de la municipalité à leur égard.

HOCKEY

Au Stade Pershing, l'équipe féminine Racing Club de France (1) a battu celle du P. U. C. par 11 buts à 0.



CHEZ LES ANCIENS COMBATTANTS DE VICHY

Le conseil d'administration de l'Union Fraternelle a tenu samedi dernier, 5 janvier, une importante séance.

L'ordre du jour appelle ensuite une très importante question, celle de donner une mission bien définie aux délégués qui doivent représenter l'Union Fraternelle au congrès extraordinaire que tiendra l'Union Fédérale à Paris, le 13 janvier prochain, et au cours de laquelle doit être traité de la conduite à tenir par les anciens poilus lors des prochaines consultations électorales.

CHEZ LES MUTILES DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT

La section des mutiles de P. A. M. P. a tenu son assemblée générale annuelle dimanche dernier, salle de l'Hôtel-de-Ville.

LES COURSES

SAMEDI A VINCENNES Prix de Courtelem. — 1° Toulouse, Chrétiens ; 2° Travailleur, G. Pentecôte ; 3° Mutuel, pesage, 112,50, 47,50, 33 ; pelouse, 43,50, 23, 24,50.

Prix de Sarville. — 1° Sertorius, Bakker ; 2° Janvier, Michaux ; 3° Signorilla, Bonet. Mutuel, pesage, 25,40, 30,50, 16,50, 23, 20 ; pelouse, 22,50, 10,50, 4, 8,50.

Prix de Bourguignon. — 1° Udou, G. Pentecôte ; 2° Ulrich, P. I. Aubouch. Mutuel, pesage, 16, 11, 12,50 ; pelouse, 9,50, 6, 6,50.

Prix de Montlidor. — 1° Troarn, Th. Monsieur ; 2° Troarn, M. Capelle. Mutuel, pesage, 50, 19,50, 14,50 ; pelouse, 17,50, 8, 7.

Prix de Cherbourg. — 1° Ultimatum, Verzele ; 2° Usance, L. Foltier ; 3° Ukraine, E. Marie. Mutuel, pesage, 33, 18,50, 62,50, 46,50 ; pelouse, 10,50, 11,50, 26,50, 28.

Prix de Joigny. — 1° Rondine Sam, Blancart ; 2° Réveuse, L. Aubouch ; 3° Quilus Leyburn, Finn. Mutuel, pesage, 319, 58, 28, 37,50 ; pelouse, 168,50, 49,50, 15,50, 22,50.

Prix de Courtelem. — 1° Toulouse, Chrétiens ; 2° Travailleur, G. Pentecôte ; 3° Mutuel, pesage, 112,50, 47,50, 33 ; pelouse, 43,50, 23, 24,50.

Prix de Sarville. — 1° Sertorius, Bakker ; 2° Janvier, Michaux ; 3° Signorilla, Bonet. Mutuel, pesage, 25,40, 30,50, 16,50, 23, 20 ; pelouse, 22,50, 10,50, 4, 8,50.

Prix de Bourguignon. — 1° Udou, G. Pentecôte ; 2° Ulrich, P. I. Aubouch. Mutuel, pesage, 16, 11, 12,50 ; pelouse, 9,50, 6, 6,50.

Prix de Montlidor. — 1° Troarn, Th. Monsieur ; 2° Troarn, M. Capelle. Mutuel, pesage, 50, 19,50, 14,50 ; pelouse, 17,50, 8, 7.

Prix de Cherbourg. — 1° Ultimatum, Verzele ; 2° Usance, L. Foltier ; 3° Ukraine, E. Marie. Mutuel, pesage, 33, 18,50, 62,50, 46,50 ; pelouse, 10,50, 11,50, 26,50, 28.

Prix de Joigny. — 1° Rondine Sam, Blancart ; 2° Réveuse, L. Aubouch ; 3° Quilus Leyburn, Finn. Mutuel, pesage, 319, 58, 28, 37,50 ; pelouse, 168,50, 49,50, 15,50, 22,50.

Prix de Courtelem. — 1° Toulouse, Chrétiens ; 2° Travailleur, G. Pentecôte ; 3° Mutuel, pesage, 112,50, 47,50, 33 ; pelouse, 43,50, 23, 24,50.

Prix de Sarville. — 1° Sertorius, Bakker ; 2° Janvier, Michaux ; 3° Signorilla, Bonet. Mutuel, pesage, 25,40, 30,50, 16,50, 23, 20 ; pelouse, 22,50, 10,50, 4, 8,50.

Prix de Bourguignon. — 1° Udou, G. Pentecôte ; 2° Ulrich, P. I. Aubouch. Mutuel, pesage, 16, 11, 12,50 ; pelouse, 9,50, 6, 6,50.

Prix de Montlidor. — 1° Troarn, Th. Monsieur ; 2° Troarn, M. Capelle. Mutuel, pesage, 50, 19,50, 14,50 ; pelouse, 17,50, 8, 7.

Prix de Cherbourg. — 1° Ultimatum, Verzele ; 2° Usance, L. Foltier ; 3° Ukraine, E. Marie. Mutuel, pesage, 33, 18,50, 62,50, 46,50 ; pelouse, 10,50, 11,50, 26,50, 28.

Prix de Joigny. — 1° Rondine Sam, Blancart ; 2° Réveuse, L. Aubouch ; 3° Quilus Leyburn, Finn. Mutuel, pesage, 319, 58, 28, 37,50 ; pelouse, 168,50, 49,50, 15,50, 22,50.

Prix de Courtelem. — 1° Toulouse, Chrétiens ; 2° Travailleur, G. Pentecôte ; 3° Mutuel, pesage, 112,50, 47,50, 33 ; pelouse, 43,50, 23, 24,50.

Prix de Sarville. — 1° Sertorius, Bakker ; 2° Janvier, Michaux ; 3° Signorilla, Bonet. Mutuel, pesage, 25,40, 30,50, 16,50, 23, 20 ; pelouse, 22,50, 10,50, 4, 8,50.

Prix de Bourguignon. — 1° Udou, G. Pentecôte ; 2° Ulrich, P. I. Aubouch. Mutuel, pesage, 16, 11, 12,50 ; pelouse, 9,50, 6, 6,50.



Stade Nantais U. C. contre F. G. Moulinois

Rappelons que c'est demain qu'aura lieu au Prébalay, à 14 heures, la grande rencontre entre le Stade Nantais U. C. et le F. G. M.

L'équipe nantaise arrivera ce matin, à Moulins. Voici sa composition : Guillemin, Chevalier, Chesneau, Keriel, Surget, Rougier, Hureau, Jacquot, Verhies, Drouot, Folaing, Déjolle, Selay, Dreneau, Lery, Martineau.

C'est donc la 10e rencontre. L'équipe de Moulins, composée de 14 joueurs, bat le Stade Bordelais de 13 à 6 ; l'A. S. Bayonnaise de 9 à 3 ; le S. O. Périgourdin de 18 à 0 ; le S. O. de 6 à 4 ; battu par l'A. S. Montfermeuse, à Clermont, de 10 à 0 ; bat le Racing Club de France de 13 à 6.

Si nous examinons ces performances, nous remarquons que nous n'avons qu'un point de comparaison avec l'A. S. Montfermeuse, qui battu et Nantes et Moulins. Ce serait donc être que les équipes sont très près l'une de l'autre.

Si nous ajoutons que c'est le dernier entraînement avant le match de la Coupe de Promotion à Villeneuve-sur-Lot, nous aurons dit que nous n'aurons avec toute son adresse et sa science pour mettre son équipe définitivement au point.

LE CROSS DES VÉTÉRANS

Plineurs vétérans bourguignons ont accepté de faire partie de l'Union Sportive de Bourgogne, dans le cross des dirigeants, nous citons : Borel, Bouchard, Bouchard, Chenu, Garçon, Genty, Lemer et Touchet.

Les engagements pour la Bourgogne devront être adressés le plus rapidement possible à M. Paul Bouchard, 4, avenue de la Gare à Beaune.

CLUB OLYMPIQUE CREUSOIN

Un match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match amical de football association se jouera aujourd'hui à Montporcher entre les équipes premières de l'Union Sportive Charolaise et du Club Olympique Creusoin.

Le match Vauzelles-Thiers est remis

Par suite d'une décision prise par le comité de la Ligue d'Auvergne, le match de championnat du 9 décembre, qui mettait aux prises les équipes premières de Vauzelles et de Thiers, n'aura pas lieu.

UNION SPORTIVE DE BLANZY

Aujourd'hui 13 janvier, grand match de championnat entre l'U. S. B. et le Racing-Club Chalonais, champion de l'an dernier.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

Le Stade Clermontois recevra demain l'équipe de la Préfecture de Police de Paris.

ECHOS

Les Contes de "Paris-Centre"

Nous empruntons à notre confrère Maurice Prax, la savoureuse histoire suivante qui montre quels rôles jouent, dans la vie chère, les agriculteurs... et les intermédiaires.

« Un cultivateur de l'Yonne, M. Mugnier, avait vendu à la fin de l'hiver dernier, d'excellentes pommes de terre, au prix de dix-sept francs le quintal, chargées en gare. M. Mugnier voulait savoir quel était le sort de ses « patates » et à quel prix elles seraient revendues. Deux pommes de terre prises au hasard, il avait introduit un étui de cartouche allemande. Dans chaque étui, il avait glissé un petit billet portant son nom et son adresse, indiquant le prix de vente de ses pommes de terre et priant le consommateur qui trouverait l'étui et le billet de vouloir bien lui faire connaître combien il avait payé, lui, les pommes de terre. Après quelques mois d'attente, M. Mugnier reçut des nouvelles de ses pommes de terre. Un propriétaire de l'Isère, M. Rey, avait acheté les dites pommes de terre, et, en les coupant pour la semence avait découvert le petit billet de M. Mugnier. Or, M. Rey, client, avait acheté ses pommes de terre, dans l'Isère, les 100 kilos de pommes de terre que M. Mugnier produisait, avait vendus dix-sept francs dans la Haute-Savoie... »

« Les patates, les braves et innocentes patates de M. Mugnier avaient triplé de valeur... »

« Les mariés ne sont pas Espagnols, mais ils viennent de demander leur naturalisation et ils seront, à partir de la veille, en droit de Rivero. Sans doute, il est beau, il est doux d'avoir une patrie. Mais ils ont eu tort, croyons-nous, d'adopter la patrie de Sa Majesté catholique. Car c'est leur carrière de nains brisés, ils grandiront... puisqu'ils sont Espagnols ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

« On nous disait que la justice, en Angleterre, était extrêmement respectueuse de la liberté de ses prévenus. Que serait-ce donc, Seigneur, si elle avait pour principe de les contraindre ! »

Le Pavillon X...

Dans une atmosphère saturée de phénot, d'herbe et d'une odeur rance qu'exhalait deux « machabées » vendus aux solives comme des saisons chez un paysan ; au milieu de bucaux, d'antiseptiques, de cornues et d'éprouvettes on s'agitait des bouillons de culture, Pierre Dagois, une petite calotte de soie noire sur ses cheveux blancs, le tablier blanc du « carabin » était devant lui, très absorbé par l'examen d'une pièce anatomique, ne s'apercevait pas du soir qui tombait sur la baie du pavillon.

Ce pavillon qui servait de laboratoire, était désigné par le signe algébrique X. On voulait spécifier qu'en ce lieu la Science posait ses graves problèmes ? Toujours est-il que cet X ajoutait au mystère au pavillon isolé en lisière de la forêt de Noisy, au fond d'un parc immense appartenant de la culture du célèbre praticien Forestier.

Pierre Dagois leva les yeux. Il parut étonné de s'être laissé surprendre par la nuit. Sa surprise s'accrut lorsqu'il vit plus à ses côtés Sébastien Bellani, disciple comme lui du docteur Forestier. Etait-il donc absorbé à ce point qu'il ne l'avait pas entendu sortir ? Son collègue, il est vrai avait une façon si sournoise de paraître, disparaître, glisser comme une souris dans le laboratoire... Avec cela, renfermé, baroque, taciturne, ne parlant jamais que pour les besoins du service, ruminant dans un coin on ne savait quelle hypothèse scientifique ou quelle perfidie, car une jalousie féroce couvrait dans l'âme de ce corps frêle et basané. La préférence très marquée du docteur Forestier pour Pierre Dagois, et surtout une rivalité amoureuse avaient été sa haine.

« Tiens ! s'effleura Dagois, Bellani est parti ! Quelle heure est-il donc ? »

« Il y a dix heures ! »

« Tu lui fallais ce temps-là s'il ne voulait pas manquer le train de sept heures à la gare de Rosny. Et moi qui n'aurais pas eu l'air de Paris le soir de ses fiançailles avec Mlle Edmée Cloraine, la fille d'un riche drapier de la rue Taibout, que Bellani avait également courtisé, mais en vain. »

« Un éclair de joie illuminait sa pensée tandis qu'il échangeait sa livrée de laboratoire contre une tenue de ville plus décente. Il fredonnait une de ces vieilles chansons qui avaient affilé sa nuit. Les yeux braqués à la vitre, il explorait les profondeurs du parc où le matin commençait à dessiner la silhouette des grands arbres... Soudain il recula, hémorrhagique d'émotion, le cœur et la gorge serrés d'un indicible malaise. »

« Quelques mètres du pavillon, entre les deux molosses couchés sur les feuilles mortes couleur de sang, quelqu'un était étendu ! Ses regards hypnotisés ne parvenaient pas à distinguer les traits de la victime, à en reconnaître les vêtements. »

« Ah ! que le jour était long à venir ! D'horribles minutes s'écoulaient ainsi, et dans le silence impressionnant comme le silence des tombes, il entendait chanter un oiseau... »

« Enfin les derniers voltes de la nuit se déchiffraient sous les branches et Pierre Dagois découvrit dans celui qui gisait là, les tempes bruyées par la mâchoire des molosses, son collègue Sébastien Bellani. »

« Comment, s'écria Edmée Cloraine, un mois après cette nuit tragique, le docteur Forestier a fait abattre ses molosses ? Si j'en avais su, je les lui aurais achetés, car sans eux... »

« Et les yeux limpides de la belle fiancée se posèrent sur ceux de Pierre Dagois, qui serait dans les siècles ses mains cessantes. »

« Il est évident que sans eux, ma gentille Edmée, je ne serais pas auprès de vous aujourd'hui ! »

« Ainsi cette bombe qu'on a trouvée auprès du cadavre de Bellani... »

« Quelle destinée ! »

« Quel horreur ! Et papa qui ne voulait pas vous croire avant d'avoir lu ses journaux ! »

« HENRI LAPORTE. L'ALMANACH DU COMBATTANT »

« L'Almanach du Combattant pour 1934, vient de paraître. Bien que je sois le rédacteur en chef de cette publication, on me permettra d'en dire tout le bien que je pense. Mon rôle n'en est pas plus modeste, n'a consisté, en effet, que dans la surveillance de la mise en page. »

« Plus de 250 pages de contes, de tragiques ou amusants, une chronique agricole due à notre camarade le professeur de l'Essis, une étude détaillée des impôts, des articles juridiques sur les questions d'intérêt des victimes de la guerre, de copieuses recettes pour la cuisine et la maison, un concours, des devinettes pour les enfants, voilà ce qu'on trouve dans ce gros ouvrage de plus de 400 pages, le tout illustré à chaque page par une profusion de dessins dus aux meilleurs artistes anciens combattants. »

« Tout à coup Dagois tressaillit. Un bruit venait de faire craquer le silence... On entendait des pas rampants, le glissement d'un corps, autre chose que le souffle des... »

« Que pourrais-je bien prélever pour vous sur mon arsenal ? »

« Un après l'autre, il prit une série de magnifiques rifles, les ouvrant, les refermant avec un bruit sec, et les caressant, comme une mère ses petits, avant de les remettre en place. »

« Voici un Bland express, calibre 577, poudre axile. C'est avec lui que j'ai eu ce gros camarade. »

« Il désignait du regard le rhinocéros blanc. — Dix yards de plus, et c'était lui qui m'ajoutait à sa collection ! »

« Le faible en ce combat, trouve sa chance unique dans le pouvoir d'un tel et tel calibre. J'espère que vous connaissez votre Gordon : il est le poète du cheval et du fusil, et il le manie comme il les chante. Voici, maintenant un bon outil : calibre 470, hausse télescopique, double éjecteur ; de but en blanc à 150 yards. Je l'utilisai il y a trois ans au Péron contre les commandeurs d'escadrons. Je fus, dans ce pays, le lieu de Dieu. Aucun livre bien n'en fait mention, mais je peux, moi, vous le dire. Il y a des moments dans la vie, jeune homme, où l'on doit s'arrêter à des questions de justice humaine, sans quoi l'on ne se sent plus jamais très propre. J'ai donc un peu fait la guerre pour mon compte. Je la déclarai moi-même, j'en supportai tous les frais, et la terminai tout seul. Chacune de ces choses, il y en a quelques-unes, marque la fin d'un horizon d'esclavage. La grande loi est pour le plus fort, Pedro Lopez, qui est parti sur une lagune du fleuve Putumayo. Mais, tenez ! Voici quelque chose qui fera votre affaire. »

« Il prit un très beau rifle à incrustations d'argent. »

« Arme de précision, crosse caoutchoutée, cinq cartouches dans le magasin ; vous pouvez vous fier à cela. »

« Il me tendit l'arme et referma le placard de chêne. »

« A propos, continua-t-il, en refermant sa sacoche, que savez-vous du professeur... »

« Je ne l'avais jamais vu jusqu'à ce jour... »

« — Moi non plus... Drôle de chose, tout de même, que de nous embarquer ainsi, emportant les ordres scellés d'un homme que nous ne connaissons ni l'un ni l'autre ! Il avait l'air d'une espèce. Je vis l'oiseau arrogant ! Ses contraires ne semblent l'aimer que tout juste, l'ont vu l'intérêt que vous prenez à son affaire ? »

« Je lui contai brièvement mes aventures du matin et il m'écouta avec attention ; puis il prit une carte de l'Amérique du Sud qu'il déploya sur la table. »

« Je crois bien que Challenger ne vous a dit que la vérité, déclara-t-il gravement ; j'ai quelque autorité là-dessus, moi qui vous parle. J'aime l'Amérique du Sud. Considérez-la, de Darien à la Terre de Feu ; c'est le plus vaste, le plus riche, le plus admirable morceau de notre planète. On ne la connaît pas encore. Or ne se rend pas compte de ce que l'avenir lui réserve. Je l'ai parcourue de bout en bout ; j'y ai passé deux saisons sèches au temps où, comme je vous le disais, je guerroyais contre l'esclavage

Reenseignements Agricoles

Palmarès des concours organisés par la Société agricole de Vichy en 1923

Voici le palmarès des récompenses attribuées, dimanche dernier, à la mairie de Vichy, par la Société Agricole :

PREMIERE SECTION
Concours de blé en 1923, dans l'arrondissement de Lapalisse, organisé par la Société Agricole de Vichy, subventionné par l'Office Agricole départemental et sous les auspices de la Société d'Agriculture de l'Allier.

II. - Concours des bœrgeries dans l'arrondissement de Lapalisse, organisé par la Société agricole et subventionné par l'Office agricole départemental de l'Allier.

DEUXIEME SECTION
a) Jardins de professionnels
M. Etienne Crochet, route de Saint-Germain, à Cusset, jardinier-maraisier, médaille d'argent.

Jardins ouvriers de la Société Industrielle des Bourbonnais
Usine des Granges, Cusset-Vichy
3 jaquettes de bronze ont été offertes aux jardins ouvriers de la Compagnie de Bourbonsais (usine des Granges Cusset-Vichy), par la Société cinématographique et canine de Vichy et des environs.

QUATRIEME SECTION
VIGNOBLES
Concours réservés aux cantons de Cusset et de Vichy
MM. Henri Cathelin, propriétaire, à la Font, Cusset, médaille de vermeil G. M.

TROISIEME SECTION
ENSEIGNEMENT AGRICOLE
a) Enseignement ménager
A la suite du concours d'Enseignement ménager eueu à Mgras, les Instituts de département, la Société agricole a accordé des récompenses à :

LES FOIRES DE LA SEMAINE, Foires et Marchés de la Région

LUNDI 14
ALLIER. - Billy, Hyds, Mayet-de-Montagna.
CHER. - Lignières.
NIÈVRE. - Châteauneuf, Luency-les-Aix, Saint-Martin-du-Puy.

MARDI 15
ALLIER. - Bellevue-sur-Allier, Crescanges, Echassières, Le Veudre, Varennes-sur-Allier, CHER. - Bouleir.

MERCREDI 16
NIÈVRE. - Entrains, Ouzoux.
PUY-DE-DOME. - Duranges, Saint-Pardoux.
YONNE. - Mailly-la-Ville, Perreux, Allant.

JEUDI 17
ALLIER. - Cély, Chantelle, Le Montet, Souvigny, Ygrande.
CHER. - Chan.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER. - Marché du 11 janvier. On cotait : beurre, 5 et 6 fr. la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine ; fromages de vache, durs, 1,25 pièce ; fromages caillés, 0,75 pièce ; fromages de Rouy, 2,40 pièce ; Camembert, 2,50 la boîte ; gruyère, 1,4 fr. le kilo ; requfort, 2 fr. le quart ; crème, 0,20 le litre ; petits pois, 30 à 35 fr. la douzaine ; petits pois, 22 à 25 fr. la douzaine ; canards, 22 à 25 fr. la paire ; pintades, 20 à 24 francs la paire ; oies, 20 à 25 fr. l'une ; dindes, 8,50 le kilo ; lapins, 9 à 13 fr. pièce ; lapins de France, 7 à 8 fr. pièce ; perdrix grises, 7 fr. pièce ; perdrix rouges, 8 à 9 fr. pièce ; pigeons, 3 fr. pièce ; Mâche, 0,25 le petit panier ; scarole, chicorée, 0,25 le pied ; épinards, 0,15 la poignée ; céleri, 0,40 le pied ; céleris-raves, 1,50 le bouquet ; choux pommés, 0,50 et 0,75 l'un ; choux de Bruxelles, 1,10 le litre ; choux-raves, 0,15 l'un ; choux-fleurs, 2 à 3 fr. pièce ; ails, 0,15 la tête ; oignons, 1,40 la livre ;

VIANDES. - Cours moyen au kilo :
Bœuf. - Quart derrière, 1^{er} qualité, 7,50 ; aloyau, 1^{er} qualité, 8,50 ; 2^e qualité, 8,00.
Mouton. - Entier, 1^{er} qualité, 10,50 ; épau, 1^{er} qualité, 9,00 ; poitrine, 1^{er} qualité, 10,20.
Veau. - Entier ou demi, 1^{er} qualité, 10,00.
Porc. - Demi-porc, 1^{er} qualité, 8,70.

POISSONS D'EAU DOUCE. - Anguilles, in-coté ; trêmes, 5 à 6 fr. ; brochets, 7 à 12 fr. ; carpes, 4 à 8 fr. ; goujons, in-cotés ; grenouilles, in-cotées ; perches, 3 à 2,50 ; tanches, 7 à 8 fr. ; truites, in-cotées.

LEGUMES. - Pommes de terre Algérie, les 100 kilos, 70 à 80 fr. ; pommes de terre chât., les 100 kilos, 6,50 à 6,75 ; pommes de terre chair blanche, 42 à 50 fr.
BEURRE. - Le kilo : Charente, Poitou, 15,50 à 17,50 ; Touraine, 15,50 à 17,50 ; Normandie, 12 à 16,80.
ŒUFS. - Le mille : Bresse, 585 fr. ; Brie, Beauce, 590 à 635 fr. ; Bourbonnais, Nivernais, 540 à 610 fr. ; Touraine, 565 à 700 fr. ; Etrangers, 510 à 540 fr.

SAINT-SAUVEUR. - Au marché du 11 janvier, on cotait : beurre, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine ; fromages de vache, durs, 1,25 pièce ; fromages caillés, 0,75 pièce ; fromages de Rouy, 2,40 pièce ; Camembert, 2,50 la boîte ; gruyère, 1,4 fr. le kilo ; requfort, 2 fr. le quart ; crème, 0,20 le litre ; petits pois, 30 à 35 fr. la douzaine ; petits pois, 22 à 25 fr. la douzaine ; canards, 22 à 25 fr. la paire ; pintades, 20 à 24 francs la paire ; oies, 20 à 25 fr. l'une ; dindes, 8,50 le kilo ; lapins, 9 à 13 fr. pièce ; lapins de France, 7 à 8 fr. pièce ; perdrix grises, 7 fr. pièce ; perdrix rouges, 8 à 9 fr. pièce ; pigeons, 3 fr. pièce ; Mâche, 0,25 le petit panier ; scarole, chicorée, 0,25 le pied ; épinards, 0,15 la poignée ; céleri, 0,40 le pied ; céleris-raves, 1,50 le bouquet ; choux pommés, 0,50 et 0,75 l'un ; choux de Bruxelles, 1,10 le litre ; choux-raves, 0,15 l'un ; choux-fleurs, 2 à 3 fr. pièce ; ails, 0,15 la tête ; oignons, 1,40 la livre ;

SAINT-SAUVEUR. - Au marché du 11 janvier, on cotait : beurre, 5 à 6 fr. la livre ; œufs, 7 fr. la douzaine ; fromages de vache, durs, 1,25 pièce ; fromages caillés, 0,75 pièce ; fromages de Rouy, 2,40 pièce ; Camembert, 2,50 la boîte ; gruyère, 1,4 fr. le kilo ; requfort, 2 fr. le quart ; crème, 0,20 le litre ; petits pois, 30 à 35 fr. la douzaine ; petits pois, 22 à 25 fr. la douzaine ; canards, 22 à 25 fr. la paire ; pintades, 20 à 24 francs la paire ; oies, 20 à 25 fr. l'une ; dindes, 8,50 le kilo ; lapins, 9 à 13 fr. pièce ; lapins de France, 7 à 8 fr. pièce ; perdrix grises, 7 fr. pièce ; perdrix rouges, 8 à 9 fr. pièce ; pigeons, 3 fr. pièce ; Mâche, 0,25 le petit panier ; scarole, chicorée, 0,25 le pied ; épinards, 0,15 la poignée ; céleri, 0,40 le pied ; céleris-raves, 1,50 le bouquet ; choux pommés, 0,50 et 0,75 l'un ; choux de Bruxelles, 1,10 le litre ; choux-raves, 0,15 l'un ; choux-fleurs, 2 à 3 fr. pièce ; ails, 0,15 la tête ; oignons, 1,40 la livre ;

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

BOURSE DE PARIS BULLETIN FINANCIER

du 12 Janvier 1924

Paris, 12 janvier. - Séance sans grande animation avec une certaine irrégularité. Quelques valeurs sous la poussée des changes réalisent de sensibles progrès en clôture. Marché très sou-

Table with columns: VALEURS, Cours de la veille, Cours du jour. Includes sections for A TERME and AU COMPTANT.

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

LA QUALITE D' LA SOUPE EST PARFOIS EN RAISON INVERSE DE LA FINESSE DE LA PORCELAINTE.

directeur, sir George Beaumont. Nous convînmes que j'enverrais au journal des récits détaillés de mon voyage, que ces récits prendraient la forme de lettres adressées à M. Arde et qu'on lui en ferait la publication au fur et à mesure de leur réception, ou bien elle les réserverait pour une publication ultérieure, au gré du professeur Challenger, puisque nous ignorions encore les conditions qu'il devait mettre à nous fournir les moyens de nous diriger en pays inconnu. Nous l'interrogeâmes par téléphone : il commença par fulminer contre la presse et finit par nous promettre que, si nous lui faisions connaître le bateau que nous prendrions, il nous donnerait au départ les indications qu'il jugerait convenables. Un second appel nous valut des généralités sur la façon dont on se dirigeait en fait déjà dans un très violent courant de vent soufflant de la mer du sud. Une troisième tentative, plus tard, dans la journée, n'eut d'autre résultat qu'un fracas terrible, suivi d'un avis du bureau central nous prévenant que le récepteur du professeur Challenger était brisé. Sur quoi, nous renoncâmes.

attendent ; vous aurez sans doute l'occasion de raconter dans Field comment vous avez rapporté le dimorphisme volant. Au revoir, vous aussi, professeur Summerlee ; si vous êtes encore susceptible de progrès, ce dont je doute, vous reviendrez à Londres plus savant. Il paraît que sur ses talons, et l'instant d'après le plus vite du navire, se forme un trapèze sa balance à distance, tandis qu'il regagnait son train. Mais voici que nous descendons la Manche. La cloche sonne une dernière fois pour les lettres. Le pilote nous quitte. Nous prenons la route du large. Puisse Dieu bénir ceux que nous laissons et nous ramener sains et saufs !

hommes d'action ; mais prompt à s'enfoncer dans sa pensée, il ne l'est pas moins à répondre quand on l'interroge, et il intervient volontiers dans la conversation. Il parle d'une façon étrange, saccadée, à demi badine. Sa connaissance de l'univers, et spécialement de l'Amérique du Sud, vous déconcerte. Il a, dans les conséquences possibles de notre voyage, une foi profonde, que n'ébranlent pas les raieries de Summerlee. Sa voix est douce, son geste tranquille ; mais on devine, derrière le sourire, le lément bleu de ses yeux, des capacités de colère furieuse et de froide résolution, d'autant plus redoutables qu'il les tient plus fort en laisse. Il ne nous entretient guère de ses exploits au Brésil et au Pérou, et ça été pour moi une révélation de constater l'effet produit par sa présence sur les populations riveraines, et que le considèrent comme leur champion et leur protecteur. Les prouesses du Chef Roux, comme elles l'appellent, avaient pris chez elles un caractère de légende, car il était constant, ainsi que je pus l'apprendre, suffisant.

Si je ne reviens pas en Angleterre, on saura, du moins, comment l'affaire s'en-gagea. C'est dans le salon du paquebot Fracisca, de la compagnie Booth, d'où elle s'en frot, par la voie du pilote. dormir dans le coffre de M. Arde, que je trace encore ces notes. Je voudrais les clore par un tableau qui est le dernier souvenir que j'emporte du pays. Une brumeuse et froide matinée à la fin du printemps ; une pluie péนิ트ente et glaciale. Trois silhouettes, luisantes sous des imperméables, se dirigent, au ras du quai, vers la passerelle du grand paquebot où flotte le pavillon de partance.

On connaît trop pour que je m'y attarde, les ornés scientifiques du professeur

prît la campagne à leur tête et ne s'arrêta qu'après avoir tué de sa main le célèbre médoc dans la fin entraîne celle d'un régime. Il n'y avait donc rien d'étonnant à ce que cet homme roux, à la voix moelleuse, aux manières dégagées et libres, fût l'objet d'une extrême considération sur les bords du grand fleuve américain, bien que les sentiments qu'il inspirait fussent naturellement mêlés, car la reconnaissance des indigènes n'avait d'égalité que la rançune de ceux qui auraient voulu les exploiter. Un résultat heureux de son premier passage, c'était qu'il parlait couramment le lingua-géral, dialecte particulier de Brésil où le portugais entre pour un tiers et l'indien pour deux.

Avis mortuaires

Monsieur Louis HORDEY
Vous êtes prié d'assister au Convoy, Service et Enterrement de
Monsieur Louis HORDEY
décédé en son domicile à Nevers, 3, rue du Chemin-de-Fer, le 11 janvier 1924, dans sa 67^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Monsieur Simon AURUSSEAU
décédé, au domicile de ses enfants, à Briennes-Brunay, le 11 janvier, dans sa 81^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Monsieur Pierre BACHONNIAT
Entrepreneur de Maçonnerie
décédé en son domicile à Saint-Parize-le-Châtel le 11 janvier 1924, dans sa 59^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Monsieur Félix-Ernest COCHAUX
décédé à La Charité-sur-Loire, le 11 janvier 1924 dans sa 59^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Monsieur Jean BACHELIN
décédé, à Nevers, le 12 janvier 1924, dans sa 66^e année, muni des Sacraments de l'Eglise.

Madame Veuve BAUDIERE
Née Adélaïde BERJOT
décédée à l'hôpital de Nevers, le samedi 12 janvier 1924, dans sa 83^e année, munie des Sacraments de l'Eglise.

Madame Veuve Monard, Madame Veuve Marceau, Mlle Marie Daguin et toute la famille remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Auguste DAGUIN
ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Madame Veuve Perrot, M. Jean Perrot et toute la famille remercient bien sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Pierre FERROT
ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

LA REVUE DE FRANCE
La Revue de France publiera en 1924 : Les nouvelles lettres à Françoise, par Marcel Prévost, de l'Académie Française.

SPECTACLES & CONCERTS
CINEMA DES FAMILLES
Dimanche 13 janvier 1924, matinée à 16 h. 30.
Le plus en mer, documentaire.

Ch. Rupy
ANNECY
Représentant à Nevers : J. BONABEAU, 2, place du Musée

"Paris-Centre" à Paris

Désormais PARIS-CENTRE est en vente à Paris dans les kiosques suivants :
Rue de Dunkerque, 25, en face la gare du Nord.
Rue de Dunkerque, 23, en face la gare du Nord.
Boulevard Denain, 7, station autobus.
Boulevard Denain, 1, coin du boulevard Magenta.

Primes de "PARIS CENTRE"

VACANCES ENFANTINES
Voici un superbe album de musique pour nos petits amis. C'est un ouvrage unique, édité à votre intention et qui charmera vos loisirs.

CHANSONS MIMES
I. Le Retour du Marin.
II. La Bourgeoisie.
III. Le Gentil Coquelicot.
IV. Le Colonel-Gabinette.

RONDES CHANTEES
I. La Danse sous le Grand Tilleul.
II. Les Bûcherons.
III. Cueillements des Fleurs.

LE DOMAINE DU RIO GAILLARD
Contenance 10 h. 80, tout en prés.
Jouissance de suite.
Pour tous renseignements, s'adresser au notaire. 7496

LE DOMAINE DE VILLECRAY
commune de Champvert
Contenance 89 hectares dont 2/3 en prés ou pâtures.

LE DOMAINE DE VILLECRAY
commune de Champvert
Contenance 89 hectares dont 2/3 en prés ou pâtures.

LE DOMAINE DE VILLECRAY
commune de Champvert
Contenance 89 hectares dont 2/3 en prés ou pâtures.

LE DOMAINE DE VILLECRAY
commune de Champvert
Contenance 89 hectares dont 2/3 en prés ou pâtures.

LE DOMAINE DE VILLECRAY
commune de Champvert
Contenance 89 hectares dont 2/3 en prés ou pâtures.

Etude de M^e BOUQUILLARD
Docteur en droit, notaire à Nevers
A VENDRE à l'amiable
UNE MAISON
A Nevers, à l'angle de la rue de la Poissonnerie n° 20 et 22 et de la rue de la République.

Etude de M^e BELLOCOQ
notaire à Lormes (Nièvre)
A VENDRE
Par adjudication volontaire en un seul lot
Le lundi 28 janvier 1924 à 14 heures, en l'étude et par le ministère de M^e BELLOCOQ, notaire

UNE PROPRIETE
Sise à l'Hay-Boudreau, commune de Cécogné
Comprenant : Maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, jardins, terres, prés et bois.

Etude de M^e LEVRAT, notaire à Biéneau
A ADJUGER
En bloc ou en détail
Le 5 février 1924, à 14 heures, à Biéneau, en l'étude.

Etude de M^e MARGUET
notaire à Coulanges-sur-Yonne
A vendre à l'amiable
UN DOMAINE
Sis au bourg de Pousseux à 1 k. 500 de la gare de Coulanges-sur-Yonne.

Etude de M^e BUISSON, notaire à Decize.
A VENDRE
UNE VASTE MAISON
Sise à Decize, rue des Petits Champs, comprenant 11 pièces, jardin anglais, grand garage et dépendances.

Etude de M^e DEBORD, notaire à Pouilly-sur-Loire
A affermer à métrage pour le 1^{er} mai 1924
UNE PROPRIETE
Sise à la Buffière, commune de Sully-la-Tour.

Etude de M^e GALICHÈRE-LAVANNE, notaire à Nevers.
A vendre à l'amiable
UNE MAISON
Sise à Nevers, rue Gambetta, n° 5.

Etude de M^e LOUIS BRUNET, huissier à Decize
Vente judiciaire et aux enchères publiques
Le sera, le dimanche vingt janvier 1924, deux heures du soir, à Decize, le boulevard Saint-Jacques, dans la cour de restaurant de Mme veuve Bouillot.

Etude de M^e BERTRAND, notaire à Luzay.
A louer de suite
UNE MAISON
Sise près Luzay comprenant : caves, 4 chambres, grenier, fournil, petites écuries, puits, cour et jardin.

Etude de M^e Georges MILLIET
docteur en droit, notaire à St-Pierre-le-Moutier
A affermer de suite
DOMAINE de 58 hectares
Cne de St-Pierre-le-Moutier
S'adresser au notaire. 7505

Etude de M^e Georges MILLIET
docteur en droit, notaire à St-Pierre-le-Moutier
A louer de suite
GRAND APPARTEMENT
à St-Pierre : 7 pièces au 1^{er} étage, remise, dépendances. S'adresser au notaire. 7506

Etude de M^e Georges MILLIET
docteur en droit, notaire à St-Pierre-le-Moutier
A louer de suite
GRAND APPARTEMENT
à St-Pierre : 7 pièces au 1^{er} étage, remise, dépendances. S'adresser au notaire. 7506

Etude de M^e BOUQUILLARD
docteur en droit, notaire à Nevers
A VENDRE à l'amiable
UNE MAISON
A Nevers, à l'angle de la rue de la Poissonnerie n° 20 et 22 et de la rue de la République.

Etude de M^e BELLOCOQ
notaire à Lormes (Nièvre)
A VENDRE
Par adjudication volontaire en un seul lot
Le lundi 28 janvier 1924 à 14 heures, en l'étude et par le ministère de M^e BELLOCOQ, notaire

UNE PROPRIETE
Sise à l'Hay-Boudreau, commune de Cécogné
Comprenant : Maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, jardins, terres, prés et bois.

Etude de M^e LEVRAT, notaire à Biéneau
A ADJUGER
En bloc ou en détail
Le 5 février 1924, à 14 heures, à Biéneau, en l'étude.

Etude de M^e MARGUET
notaire à Coulanges-sur-Yonne
A vendre à l'amiable
UN DOMAINE
Sis au bourg de Pousseux à 1 k. 500 de la gare de Coulanges-sur-Yonne.

Etude de M^e BUISSON, notaire à Decize.
A VENDRE
UNE VASTE MAISON
Sise à Decize, rue des Petits Champs, comprenant 11 pièces, jardin anglais, grand garage et dépendances.

Etude de M^e DEBORD, notaire à Pouilly-sur-Loire
A affermer à métrage pour le 1^{er} mai 1924
UNE PROPRIETE
Sise à la Buffière, commune de Sully-la-Tour.

Etude de M^e GALICHÈRE-LAVANNE, notaire à Nevers.
A vendre à l'amiable
UNE MAISON
Sise à Nevers, rue Gambetta, n° 5.

Etude de M^e LOUIS BRUNET, huissier à Decize
Vente judiciaire et aux enchères publiques
Le sera, le dimanche vingt janvier 1924, deux heures du soir, à Decize, le boulevard Saint-Jacques, dans la cour de restaurant de Mme veuve Bouillot.

Etude de M^e BERTRAND, notaire à Luzay.
A louer de suite
UNE MAISON
Sise près Luzay comprenant : caves, 4 chambres, grenier, fournil, petites écuries, puits, cour et jardin.

Etude de M^e Georges MILLIET
docteur en droit, notaire à St-Pierre-le-Moutier
A affermer de suite
DOMAINE de 58 hectares
Cne de St-Pierre-le-Moutier
S'adresser au notaire. 7505

Etude de M^e Georges MILLIET
docteur en droit, notaire à St-Pierre-le-Moutier
A louer de suite
GRAND APPARTEMENT
à St-Pierre : 7 pièces au 1^{er} étage, remise, dépendances. S'adresser au notaire. 7506

Etude de M^e Georges MILLIET
docteur en droit, notaire à St-Pierre-le-Moutier
A louer de suite
GRAND APPARTEMENT
à St-Pierre : 7 pièces au 1^{er} étage, remise, dépendances. S'adresser au notaire. 7506

Etude de M^e GUILLERAND
notaire à Beaumont-la-Ferrière
A vendre par adjudication
Le dimanche 20 janvier, à 2 heures, à Beaumont-la-Ferrière, salle PINON.

MAISON
A Beaumont, vastes dépendances et jardin de 600 mètres, ancienne résidence d'été du sculpteur Jean GAUTHERIN, appartenant à M. Achille MILLIEN.

Vente de Fonds de Commerce
MARECHALERIE, réparations de Machines, Agricoles. Important outillage. Belle habitation. Electricité. Prix à débattre.

Locations
On offre
A donner en métrage au 1^{er} mai 1924 un excellent DOMAINE de 33 ares, conditions très avantageuses.

Cabinets d'Affaires
A CEDER
Plein centre BOURGES
TRAVAUX DAMES-BRODERIES
Prix 25.000 fr. Marché, à voir. Aff. 60.000. Bail à vol. Loyer 42.

AGENCE "L'ETOILE DU CENTRE"
32, avenue de la Gare, Bourges
Emile Pillaud, directeur-propriétaire.

A CEDER
Beau BAR CHAMBRES, à Nevers, angle rues comm. Aff. 100.000. Bail 3 a. 3 m. long bail. Px 55.000 fr. Santé, bel intérieur matériel représentant le prix demandé.

MERCERIE LIBRAIRIE PARFUMERIE JOUETS, Aff. 100.000 francs. Bail 3 a. 3 m. long bail. occasion réelle, long bail, vieille maison.

GRAND HOTEL sur gare imp. 47 numéros, bon café. Bail 27 ans, beau chiff. aff. Px 400.000 fr. Facilités.

EPICERIES PRIMEURS, de plus 10.000 fr.
EPICERIES BUVETTES, de plus 6.000 fr.
LE MAGASIN, à Nevers rue du Commerce. Px à débattre.

CAFÉ à Montargis, 3 ch. m. Px 15.500 fr.
M. PITALLET connaît tous les fonds qu'il présente ; ses bons renseignements sont généralement de clients avec lesquels il a traité, lui assure la suprématie et démontrent aux affaires éventuelles qu'ils peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

AGENCE LACROIX
32, rue du Commerce, 22
2^e année Im. Reg. Com. N° 13

BOUCHERIE ville Saône-et-Loire. Prix 45.000 fr. à déb. demi comptant. Aff. 400.000 fr. Bail 9 ans. Renouvel. Loyer 1.000 fr.

A VENDRE
En bloc ou en détail
à Nevers, sur rue de première importance.
1^{er} BEL IMMEUBLE
à deux étages couvrant 400 mq. environ, actuellement à usage d'hôtel.

3^{es} BEL IMMEUBLE à deux étages, couvrant 190 mq. Le rez-de-chaussée à usage de café important et une autre boutique. Les deux étages en trois appartements. Café et appartements libres 24 juin 1923.

4^{es} GRANDS ET BEAUX LOGEONS à usage de garages et ateliers de réparations d'automobiles, surface bâtie 410 mq. cour 470 mq.

Surface totale 2.300 mq.
Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e BOUQUILLARD, notaire, 1 place Wilson, Nevers. 7406

COMPTOIRS FOUCAULT & AGENCES NOEL
RÉUNIS
Société Anonyme au Capital de 2.000.000 fr.
Siège : PARIS, 5, rue de Maubeuve
AGENCES : PARIS, BANLIEUE, PROVINCE

Successale du Centre : NEVERS, 42, Avenue G. Clemenceau
Téléphone 5-05.

AFFAIRES A ENLEVER DE SUITE
HOTEL, installation moderne, rue principale ville d'eau fréquentée. Bail 12 a. L. 10.000. 41 ch. dont 10 à 2 lits. On cède après fortune. Prix à débattre.

HOTEL RESTAURANT Ville Ouzon, 20.000 h., très commerçant, b. 7 a. L. 2.000, 3 sal. à mang. 14 Nos, eau, gaz, électricité, écuries, remises, garage. Prix demandé 65.000. Facilités.

HOTEL RESTAURANT, salle de CAFÉ, préf. Centre. 10 ch. dont 7 meubl. B. 11 a. L. 2.000. Prix demandé 16.000 comptant. HOTEL CAFÉ avec SALLE DE BAL, vil. ind. Centre. B. 8 a. L. 1.200. -18.000.

CAFÉ avec plus importants. Préf. Centre. Beau matériel. Gd log. Belle affaire. a-75.000.
TRES URGENT. HOTEL MORVAN tenu dep. 13 a., p. vend. à enlever cause maladie, prix très intéressant, affaire recommandée à cuisinier.

VILLA MEUBLEE VICHY louée 12 ans, 7 ch., sal à mang. 3 cuis., b. 10 a. L. 2.400. Prix demandé 38.000. Fac.
BAR CHAMBRES MEUBLEES près gare, vil. d'eau centre. b. 18 a. L. insignifiant, 2.500. Tr. belle affaire a-100.000.
CAFÉ Préf. Gd appartement loué jusqu'à 24 juin 1924, plus 7 chambres meublées a-30.000.

CAFÉ Préf. bien placé, a-10.000.
ALIMENTATION avec CHARCUTERIE-BOUCHERIE plein Centre Préf. Lg bail, payé en gde partie par a-loc. Prix demandé 40.000.
ALIMENTATION BUVETTE Préf. Centre, bel emplace à enlever. Prix 10.000.
ALIMENTATION loc. ind. près NEVERS, B. 8 a. L. 750. Prix demandé 8.000. Fac.

BOULANGERIE Vil. Centre, 40.000 h. ten. dep. 17 a. p. vend. très mécan. Lg bail, petit loyer, 40 quintaux p. mois à augment. a-10.000.
PATISSERIE a-préf. bel installation. Bail 15 a. L. 1.500, petit comptant.
SALON COIFFEUR a-ARTICLES DE PECHE, bel. affaire. a-12.000.
GRAINETERIE très bel. installation avec matériel. Prix à débattre.

TABAC BUVETTE, centre gde ville, Bail 12 ans, loyer 1.100. Gd local, beaux bénéf. Prix 17.000 fr. à débattre. 2604.
S'adr. M. VION, 38 rue République, Orléans, R. C. n° 997.

EPICERIE FRUITERIE VINS à emporter, quartier populaire, ville du Centre. Loyer 650 fr. Prix 12.000 fr. 2731.
S'adr. M. VION, 38 rue République, Orléans, R. C. n° 997.

BOULANGERIE PATISSERIE sa - portage, préf. à enlever pour cause santé, bail 3 ans, Loyer 15.000 fr. Prix 45.000 fr. 2611.
S'adr. M. VION, 38 rue République, Orléans, R. C. n° 997.

S'adr. M. VION, 38 rue République, Orléans, R. C. n° 997.
CAFÉ BAR, belle situation, import. préf. long bail, gros bénéfices. Prix 85.000 fr. 2719.
S'adr. M. VION, 38 rue République, Orléans, R. C. n° 997.

PATISSERIE CUISINE, bel. étude, grande ville. Bail 10 ans, loyer 900 fr., aff. intéressante. Prix 55.000 fr. à déb. 2793.
S'adr. M. VION, 38 rue République, Orléans, R. C. n° 997.

TISSUS CONFLECTIONS, plain centre, préf. Bail 14 ans, loy. 800 fr. Prix avantageux. Mat. 20.000 fr. 2725.
S'adr. M. VION, 38 rue République, Orléans, R. C. n° 997.

Occasion
SALLE A MANGER Henri II, chère sculptée, neuve. S'adresser en face du 84, rue des Montlains, Nevers. 7548

Personnel
On Demande
DEMOISELLE ou DAME, ayant brevet supérieur ou instruction équivalente, sténodactylo, intelligente, active, susceptible de détachement pour usine à la campagne, centre de la France, poste secrétaire près de directeur. Place stable.
Demander références et indications de préférences au bureau du journal. 7552

ENTREPRENEURS dans toutes les localités importantes de la Nièvre et des départements limitrophes, pour une des premières marques de bière de l'Est.
Bureau du journal. 7495

HOMME, actif, veuf ou célibataire, pour s'occuper d'exploitation forestière, marque des bois de mines et expéditions, pour région Cergy-la-Tour (Nièvre).
Ecrire en indiquant références et gages demandés à M. BLANCHARD, bois, à Donzy (Nièvre). 7458

TOURNEURS, AJUSTEURS, FRAISEURS, OUTILLIERS, PEINTRES.
C^e ELECTRO-INDUSTRIELLE, Fourchambault. 7091

VOYAGEUR en titre pour la Nièvre et départements voisins. Sérieuses références exigées.
Maison Frédéric MUEHNER, cassis et liqueurs, à Dijon. 7571

GENS DE MAISON
On Demande
BONNE pour hôtel restaurant Nevers.
Bureau du journal. 7544

Divers
1.200 Fr. p. mois et 200 fr. fixe à tous les mois en plus. CADY, St-Marguerite, Marseille. 7361

MONTRES, BIJOUX PENDULES
ORFÈVRE
sans consulter le CATALOGUE illustré de 2.000 dessins, qui est envoyé gratis et franco sur demande par

G. TRIBAUDEAU
Fabricant principal à BESANCON
6 Médailles d'Or
REMONTOIR, Homme ou Dame, en NICKEL ou ACIER noir, garanti, dep. en ARGENT depuis 48 fr.

RUBIS-ORANGE
GRANDE LIQUEUR DIGESTIVE
TERRIER-BOURDIN
seul fabricant
COSNE (Nièvre)

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.

A VENDRE
Le REVITALISSEMENT FAMILIAL, entrepreneurs de réexpédition de denrées alimentaires, recherche comme Chef de Service personne jeune et énergique. Pas de cautionnement, mais apport de 30.000 francs exigé. Situation de 18.000 francs et aven. assurés. Ecr. 7, rue Lucadé, Paris.